|  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- |
|  | Nations Unies | ECE/TRANS/WP.29/GRB/2018/5/Add.1 | |
| _unlogo | **Conseil économique et social** | | Distr. générale  20 juillet 2018  Français  Original : anglais |

**Commission économique pour l’Europe**

Comité des transports intérieurs

**Forum mondial de l’harmonisation  
des Règlements concernant les véhicules**

**Groupe de travail du bruit**

**Soixante-huitième session**

Genève, 12-14 septembre 2018

Point 1 de l’ordre du jour provisoire

**Adoption de l’ordre du jour**

Ordre du jour provisoire annoté de la soixante-huitième session

Additif

*Ordre du jour provisoire, page 2*, ajouter à la fin :

« 19. Pneumatiques. ».

*Annotations, page 6,* *après le point 18*, ajouter un nouveau point 19, libellé comme suit :

« 19. Pneumatiques

Le Groupe de travail souhaitera peut-être recevoir un rapport sur les activités menées par le groupe de travail informel des pneumatiques en ce qui concerne l’élaboration de l’amendement 2 au RTM ONU no 16.

Le GRRF a maintenu à son ordre du jour les documents ECE/TRANS/ WP.29/GRRF/2016/42, ECE/TRANS/WP.29/GRRF/2016/43 et ECE/TRANS/WP.29/ GRRF/2017/7, avec les corrections d’ordre rédactionnel convenues, en attendant des propositions d’amendements plus substantielles à soumettre au WP.29.

**Document(s)**:ECE/TRANS/WP.29/GRRF/2016/42,  
 ECE/TRANS/WP.29/GRRF/2016/43,  
 ECE/TRANS/WP.29/GRRF/2017/7.

Le GRRF a commencé à examiner les prescriptions relatives aux pneus neige.

Le Groupe de travail souhaitera peut-être poursuivre cet examen sur la base d’un rapport de situation établi par l’expert de l’Allemagne concernant la mise en œuvre du scénario 2, tel qu’il est décrit dans le document GRRF-86-09.

**Document(s)**: Document informel GRRF-86-09.

Comme convenu à la session de juin 2018 du WP.29, le Groupe de travail examinera les propositions soumises par l’expert de l’Organisation technique européenne du pneumatique et de la jante (ETRTO) visant à introduire dans les Règlements ONU nos 30 et 64 des dispositions relatives aux pneumatiques à longévité prolongée.

**Document(s)**: ECE/TRANS/WP.29/GRVA/2018/6,  
 ECE/TRANS/WP.29/GRVA/2018/7.

Comme convenu à la session de juin 2018 du WP.29, le Groupe de travail examinera également une proposition d’amendements au Règlement ONU no 106, soumise par l’expert de l’ETRTO.

**Document(s)**: ECE/TRANS/WP.29/GRVA/2018/8.

Comme convenu à la session de juin 2018 du WP.29, le Groupe de travail examinera en outre une proposition d’amendements au Règlement ONU no 117, soumise par l’expert de l’ETRTO.

**Document(s)**: ECE/TRANS/WP.29/GRVA/2018/5.

Le Groupe de travail voudra sans doute examiner les renseignements et documents reçus par le secrétariat concernant les performances des pneumatiques en usage. Y figurent des éléments d’information sur le comportement des consommateurs, ainsi que sur l’impact environnemental du manque de données relatives à ces performances. On y trouve également des propositions concernant les moyens de mesurer lesdites performances, selon lesquelles cette mesure pourrait être incluse dans le processus d’homologation de type, potentiellement au libre choix du demandeur.

**Document(s)**: Document informel GRB-68-01.